

Question écrite du 16 janvier 2020 de Mme Patricia Richard: «Le plastique c'est fantastique».

En avril 2019, le Conseil administratif annonçait vouloir interdire le plastique en Ville de Genève sur les terrasses, dans les manifestations et sur les marchés. Simultanément, le Grand Conseil votait la loi obligeant à facturer le plastique.

Le 11 novembre 2019, tous les exploitants du domaine public recevaient une lettre informative interdisant le plastique au 1^{er} janvier 2020. Les sacs, les couverts, les gobelets et autres emballages ne s'achetant que par 500, 1000 ou 2000 pièces, que faire des stocks restants au 1^{er} janvier?

Les jeter, sachant que ce n'est absolument pas écologique?

Dans ce cas, la Ville va-t-elle faire cadeau du prix de l'élimination des déchets?

Ou une tolérance va-t-elle être accordée à ceux qui annonceraient des stocks?